

- AVENANT -



Pacte de développement territorial pour la Nièvre

Une stratégie innovante de développement



Sommaire

Préambule p. 3

Poursuivre la dynamique engagée et partagée
pour le développement de la Nièvre

Nouvelles actions p.4

de l'objectif 1 p. 4

de l'objectif 2 p. 5

de l'objectif 3 p. 7

de l'objectif 4 p. 11

Tableau récapitulatif des actions du Pacte p. 15

Préambule

Poursuivre la dynamique engagée et partagée pour le développement de la Nièvre

Signé le 15 février 2019 par les acteurs du territoire (parlementaires, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, Conseil départemental, Nevers agglomération, ville de Nevers, communautés de communes et chambres consulaires) et l'État, le Pacte de développement territorial pour la Nièvre est mis en oeuvre depuis près de 3 années dans le cadre d'un travail partenarial et volontaire pour faire aboutir les quatre objectifs de :

- Revitaliser le territoire ;
- Donner sa chance à la jeunesse nivernaise ;
- Renforcer l'ambition des filières structurantes du département ;
- Valoriser l'attractivité touristique et culturelle.

Cette volonté commune s'est traduite dans la réalisation de projets concrets avec près de 100% des actions du Pacte qui sont dès lors bien engagées ou terminées (plus d'un tiers des actions et sous actions est entièrement terminé). Cette synergie des acteurs et des moyens a permis d'offrir une plus grande visibilité et capacité d'intervention dans les domaines investis, ce qui s'est traduit par une montée en puissance d'infrastructures et d'équipements essentiels (le numérique, la santé, les services au public), l'accompagnement de la revitalisation de centres-villes et centres-bourgs, le développement de filières économiques (agricole, automobile...), la structuration de l'offre de formation et de l'offre touristique (contrats de station).

La très bonne participation de tous les acteurs aux instances de suivi et de pilotage (deux COPIL par an précédés à chaque fois de quatre comités techniques) et la collégialité de la gouvernance sont des facteurs de réussite de ce Pacte de développement territorial pour la Nièvre.

Les résultats obtenus pour les 30 actions prioritaires ont rendu nécessaire la poursuite de ces dynamiques territoriales avec la définition de nouvelles pistes d'actions à l'occasion du comité de pilotage du 22 janvier 2021.

Ces nouveaux enjeux ont été partagés et le travail partenarial a fait l'objet d'une co-construction sur l'année 2021 pour aboutir à la proposition de onze nouvelles actions.

Afin de continuer à rechercher une mise en cohérence des contractualisations avec l'État, ces nouvelles actions du Pacte sont intégrées et territorialisées au sein des deux Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signés le 17 décembre 2021 pour le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Nivernais Morvan et le 21 décembre 2021 pour le PETR du Val de Loire Nivernais.

Ainsi, les acteurs s'entendent sur la nécessité, au travers de cet avenant, de travailler désormais à la réalisation de nouvelles actions afin de consolider la dynamique actuelle au bénéfice des territoires de la Nièvre.

Les nouvelles actions

Objectif 1 – Revitaliser le territoire

Les actions de l'objectif 1 du Pacte ont contribué à promouvoir le développement d'équipements, d'infrastructures et d'opérations de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. La stratégie relative à l'utilisation et à la modernisation des équipements de l'aéroport de Nevers Fourchambault doit être portée au titre du Pacte au regard de son intérêt structurant sur l'agglomération de Nevers et sur les territoires avoisinants (loisir, vols d'affaires).

L'enjeu est d'ancrer cet équipement dans le XXI^{ème} siècle, de développer et structurer un écosystème autour de ce pôle de mobilité et d'activités et de favoriser son essor qui ne pourra qu'être bénéfique à l'ensemble du territoire par effet d'entraînement.

Action n° 31 :

Moderniser les équipements de l'aéroport de Nevers-Fourchambault

Créé il y a 86 ans, l'aéroport de Nevers-Fourchambault est géré depuis 2017 par un syndicat mixte paritaire composé du Conseil régional, du Conseil départemental, de la Ville de Nevers et de l'Agglomération de Nevers qui financent son fonctionnement, avec des subventions de l'État. Avec environ 15 000 mouvements au titre de l'aéronautique de loisirs et environ 300 mouvements au titre de l'aviation d'affaires par an, les infrastructures doivent répondre au rendez-vous de ce qui peut être attendu pour un aéroport d'une ville médiane.

Un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) adopté par le syndicat mixte pour la période 2019-2021 a permis de dégager 3 axes stratégiques d'actions pour entretenir et développer les infrastructures (sécurité des équipements, amélioration de l'accueil des usagers, maintenance et embellissement de la plateforme). Certaines réalisations portées en 2019 et 2020, avec le soutien des membres du syndicat et de l'État, ont permis de poser les premières pierres de cette modernisation (installation d'un nouveau radar sur une piste pour maintenir des vols commerciaux et construction d'un nouveau hangar de 600m² notamment).

L'objectif est de poursuivre les opérations de modernisation et de sécurisation des équipements de cet aéroport et d'en assurer sa pérennité et son développement.

Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à :

- soutenir la modernisation des équipements de l'aéroport du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2023.

Les membres du syndicat mixte (Conseil régional, Conseil départemental, Nevers agglomération et Ville de Nevers) s'engagent à :

- définir puis mettre en œuvre un PPI 2021-2023 en lien avec la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Objectif 2 – Donner sa chance à la jeunesse nivernaise

Dans le cadre de l'objectif 2, le développement du territoire passe par celui des services, équipements et formations de qualité à destination d'un public étudiant qui atteint près de 3 000 étudiants neversois. Pour encourager l'accès des jeunes nivernais aux études supérieures, l'enjeu est de poursuivre le renforcement du pôle universitaire déjà accompagné par le Pacte. Il s'agit aussi de répondre aux besoins du territoire avec la mise en place un campus régional des métiers et des qualifications d'excellence en santé sur un volet spécifique de la Nièvre pour les « métiers du soin et de l'autonomie ». Cela répond à un enjeu prégnant du territoire confronté à la raréfaction des professionnels de santé et du soin à domicile avec une population vieillissante.

Action n° 32 : Structurer et adapter l'offre immobilière d'enseignement supérieur aux besoins des étudiants

Le campus de Nevers connaît depuis quelques années une phase de croissance tant au niveau de sa population étudiante que des formations proposées. En effet, le nombre d'étudiants post bac a progressé de plus de 30 % entre 2015 et 2020, à l'instar des formations diplômantes proposées qui s'élèvent désormais à 50, soit près d'une vingtaine de filières de formations supplémentaires. S'ajoute à cela la création d'un campus connecté qui permet à une vingtaine d'étudiants d'accéder à des études supérieures à distance. Très récemment, la création d'une première année du PASS (parcours d'accès spécifique santé) à distance et d'un IUT informatique de l'Université de Bourgogne vient compléter cette offre de formation.

Il convient aujourd'hui de conforter et d'accompagner le schéma immobilier et le bouquet de services de ces pôles d'enseignement supérieur et de l'innovation.

Les élus souhaitent notamment créer une maison des étudiants à Nevers afin de regrouper l'offre de services aux étudiants dans un lieu clairement identifié. Ils souhaitent optimiser l'immobilier de l'enseignement supérieur à l'échelle des principaux pôles du territoire et enfin de proposer des solutions pour une offre de restauration universitaire répondant aux besoins des étudiants.

Dans ce cadre, l'État et les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil départemental, Nevers agglomération et Ville de Nevers) s'engagent :

- en faveur de la création d'une maison des étudiants à Nevers.
- à poursuivre la réflexion sur une organisation de la restauration étudiante ainsi que d'une amélioration de la qualité des repas.
- à conforter l'identité de Nevers comme 4ème ville d'enseignement supérieur de la région Bourgogne-France-Comté.

Nevers agglomération, en lien avec le Conseil départemental de la Nièvre, s'engage à :

- élaborer le nouveau schéma local d'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation pour la période 2021-2027.

Action n° 33 :

Amorcer la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) d'Excellence en Santé (métiers du soin et de l'autonomie et des industries de santé)

La région Bourgogne-Franche-Comté fait face à un double défi. D'une part, sa population y est vieillissante et le nombre de personnes en situation de handicap augmente. D'autre part, elle fait face à une pénurie de main d'œuvre dans les secteurs des industries de santé et des métiers médico-sociaux. De ce fait, l'accès aux soins avec une augmentation significative des bénéficiaires et les besoins en ressources humaines en santé et médico-sociales sont des enjeux majeurs.

Ces constats posent les bases de la constitution d'un Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence sur la filière santé dont la réflexion en cours, qui prévoit une organisation sur trois pôles territorialisés (les industries de santé sur Dijon métropole et le Grand Besançon, les dispositifs médicaux dans le Nord Franche-Comté et l'offre de soins et l'autonomie dans la Nièvre) afin de répondre à ces enjeux de former un personnel qualifié, issu du territoire, et aider à satisfaire les besoins locaux en santé et en soins.

Le label CMQ a pour but d'identifier et de fédérer un réseau d'acteurs qui intervient pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales relevant de l'enseignement secondaire et/ou supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique régional, en l'espèce celui de la santé.

Dans la Nièvre, la mise en place d'un CMQ a pour objectif d'attirer et de valoriser l'orientation des jeunes vers la filière des soins à la personne, de favoriser les opportunités professionnelles et de reconversion sur le territoire en ouvrant ainsi à une diversité de métiers, avec tout niveau de parcours pouvant jusqu'à de hautes qualifications.

Pour cela, le dépôt des dossiers de financement et de labellisation du CMQ constituent la phase d'amorçage de création du campus.

Dans ce cadre, l'État s'engage :

- à financer le poste de directeur opérationnel en charge du montage du dossier de CMQ excellence santé, pendant un an.

Le Conseil régional et le Conseil départemental s'engagent à soutenir le projet de CMQ excellence santé, avec un volet de la Nièvre sur les métiers du soin et de l'autonomie porté par la Fabrique Emploi et Territoires. Le dossier régional sera soutenu par le Rectorat de région académique auprès du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) 4.

Objectif 3 – Renforcer l'ambition des filières structurantes du département

Les nouvelles actions proposées visent, au sein de cet objectif, au renforcement de la filière agricole et à son orientation vers une agriculture durable. Il convient dès lors de s'inscrire dans la transition écologique avec un nouvel élan sur les énergies renouvelables, le développement de solutions pour une meilleure gestion de l'eau, notamment après trois années de sécheresse mais aussi, l'essor des circuits courts en matière d'alimentation.

Action n° 22 complétée:

Inscrire l'agriculture nivernaise dans le développement des énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, bois plaquette...) et l'atténuation des effets du changement climatique

Au regard des enjeux de la transition écologique, les partenaires du Pacte ont souhaité compléter l'action 22 relative à l'inscription de l'agriculture nivernaise dans le développement des énergies renouvelables sur l'intérêt de diversifier et de développer fortement le recours aux énergies renouvelables : méthanisation, énergie photovoltaïque tout particulièrement sur des toits des bâtiments agricoles, production de plaquettes de bois à partir des ressources ligneuses du bocage.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans un souci d'autonomie énergétique du territoire.

Les productions d'énergie locales visent aussi à favoriser une activité complémentaire pour les exploitants agricoles et ainsi, participer à sécuriser leurs revenus dans un contexte d'aléas économique et climatique pour l'agriculture.

Dans ce cadre, l'État s'engage à :

- soutenir l'ingénierie de projet par la mobilisation des financements de l'ADEME dans le cadre de l'accompagnement du développement des énergies renouvelables, notamment la méthanisation.
- financer des opérations de plantation de haies sur des surfaces agricoles (France Relance).

Les partenaires signataires s'engagent à :

- accompagner les actions des agriculteurs visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à stocker du carbone, notamment via le recours à la mesure « bon bilan carbone » du plan de relance.
- aider à la structuration des démarches des agriculteurs dans leurs projets d'installations photovoltaïques notamment sur les toits des exploitations agricoles.

Action n° 34 :

La valorisation du sapin de Noël naturel

Le Morvan est le premier territoire producteur de sapins de Noël naturels en France avec 1,5 million de sapins vendus sur près de 6 millions au total. Cette production est le travail de 30 producteurs locaux affiliés à l'Association Française du Sapin de Noël Naturel (AFSSN) et représente environ un millier d'emplois pour la production et la préparation des commandes sur le territoire.

Le chiffre d'affaires de cette production se situe devant celui du tourisme et de l'agriculture (hors sapin de Noël) puisqu'il s'élève à 50 millions d'euros pour le Nord Morvan.

Le Morvan possède donc des atouts et des caractéristiques incontestables dans cette filière agricole qu'il convient désormais de structurer afin de créer les conditions d'une nouvelle attractivité en termes d'activités économiques et d'emplois mais aussi de répondre aux impératifs environnementaux et économiques.

Un travail conjoint est mené entre la communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs (CCMSGSL) et l'AFSSN pour valoriser un projet de territoire lié au sapin de Noël. L'axe pivot de ce développement territorial est la création, la promotion d'une Indication Géographique Protégée « Sapin de Noël du Morvan » auprès de l'Institut National des Appellations d'Origine, par l'organisme de gestion Excellence végétale et la structuration de la filière autour de cette IGP. Les actions mises en avant reposent sur des investissements matériels et humains pour augmenter la compétitivité et la transition écologique, sur la mise en place d'outils logistique, de commercialisation, de communication. Cette étape engage les producteurs dans une démarche de certification éco-environnementale.

Cette reconnaissance pourra aboutir par la suite à la réalisation d'un centre de ressources, lieu d'accueil regroupant les organismes de la filière mais aussi de promotion et de connaissances autour du sapin de Noël du Morvan.

Dans ce cadre, l'État s'engage à financer une partie des besoins en ingénierie de l'AFFSN en vue de la structuration de la filière et de la valorisation de l'IGP sapins de Noël du Morvan.

Les Collectivités territoriales, notamment la CCMSGL, s'engagent à soutenir les actions de structuration de la filière et de promotion de l'activité portées par l'AFFSN.

Action n° 35:

Le soutien au développement des circuits courts en lien avec les projets alimentaires territoriaux pour une alimentation locale et durable

Pour répondre aux souhaits des consommateurs et dans un souci de transition écologique, le législateur a défini dans le cadre de la loi Egalim, de nouvelles orientations concernant l'approvisionnement de la restauration collective, la réduction du gaspillage alimentaire ou encore, la lutte contre la précarité alimentaire. Par ailleurs, la crise sanitaire récente a fait émerger des impératifs de reconquête de la souveraineté alimentaire, d'accélération de la transition agroécologique pour une alimentation saine, durable et locale pour tous et enfin, d'accompagnement de l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique.

C'est dans ce contexte et dans le prolongement de l'action 20 du Pacte, relative à la valorisation de la production de la filière bovine, que le Conseil départemental, le PETR du pays Nivernais Morvan et le PETR Val de Loire Nivernais, en lien avec les communautés de communes et l'Agglomération de Nevers, souhaitent s'engager, avec le soutien de l'État, dans des démarches de projets alimentaires territoriaux.

Les actions inscrites dans les PAT visent à soutenir, structurer et mettre en cohérence l'ensemble des démarches locales liées à l'alimentation pour favoriser la valorisation et le développement des filières agricoles diversifiées de la Nièvre, dans un souci de développement de résilience alimentaire et d'engagement des dynamiques territoriales pour développer les circuits courts.

L'État (dont France Relance) et les Collectivités concernées s'engagent à :

- financer les besoins en ingénierie pour développer les projets alimentaires territoriaux.
- soutenir les actions développées dans le cadre de ces PAT.

Action n° 36:

La gestion durable de l'eau et agriculture : une ressource à préserver et partager sur les territoires entre les différents usages

Avec plusieurs épisodes récents de sécheresse climatique, l'agriculture nivernaise est profondément concernée par le changement climatique. Le territoire de la Nièvre se situe dans une zone caractérisée par de faibles potentiels agronomiques avec des sols superficiels particulièrement sensibles au manque d'eau.

Parallèlement, les exploitations agricoles font face à des difficultés structurelles comme les faibles rendements des cultures, une diversification insuffisante des productions et des formes de commercialisation ou encore, la rareté des outils de transformation.

L'augmentation des températures qui accroît l'évapotranspiration des plantes, conjuguée à un bilan hydrique des sols qui se dégrade, implique une réflexion à conduire à partir d'un état des lieux à mener (évaluation des besoins d'irrigation, identification des ressources existantes) et des solutions à trouver sur la gestion durable de l'eau dans l'usage agricole comme la modernisation des agro-équipements en matière d'irrigation ou la création, lorsque cela est pertinent, de retenues d'eau, mais aussi sur des systèmes de production et des assolements plus économes en eau. L'objectif est de renforcer la résilience des exploitations face au changement climatique et de développer une production maraîchère de qualité.

De surcroît, cette réflexion devra également tenir compte de l'évolution des besoins locaux (exemple de la production légumière) pour fournir les marchés alimentaires de proximité (vente directe, magasins spécialisés, supermarchés et restauration collective).

Dans ce cadre, l'État s'engage à co-financer le recrutement d'un ingénieur spécialisé, pendant deux ans, auprès de la Chambre d'agriculture afin de développer des solutions de gestion durable de l'eau.

La Chambre d'agriculture s'engage à animer, en étroite concertation avec les partenaires, le projet de la gestion durable de l'eau.

Les partenaires (Collectivités territoriales, Chambre d'agriculture) s'engagent à mener une réflexion sur une préservation et un partage de la ressource en eau.

Objectif 4 – Valoriser l’attractivité touristique et culturelle

La diversité et la richesse du patrimoine touristique nivernais représentent une source importante d’emplois tertiaires pour l’économie locale mais aussi un des axes d’attractivité et de valorisation de l’image du territoire. Les actions mises en œuvre dans le Pacte dans le cadre de cet objectif recherchent à structurer les filières et à mettre en valeur les atouts de la Nièvre.

Aujourd’hui, les collectivités qui exercent la compétence tourisme souhaitent agir sur deux leviers de croissance prioritaires de la filière touristique que sont l’offre d’hébergement (structuration et renouvellement) et l’évolution des missions des offices de tourisme.

Par ailleurs, afin d’attirer un tourisme durable, une démarche de valorisation de nouveaux potentiels touristiques devra être accompagnée sur les sites des Grands Lacs du Morvan, du Canal du Nivernais et de la station de montagne du Haut Folin qui, avec le réchauffement climatique, est à réorienter vers un tourisme de quatre saisons.

Action n° 37:

L’hébergement et l’office de tourisme, leviers de croissance prioritaires de la filière touristique de la Nièvre.

Dans le cadre de son plan de croissance tourisme Nièvre 2021-2025, le Conseil départemental a identifié deux nouveaux axes prioritaires d’actions : l’offre d’hébergement, d’une part et les offices de tourisme, d’autre part.

1. L’hébergement hôtelier dans la Nièvre pose une problématique de renouvellement de l’offre, tant dans le cadre de cession-reprise que dans sa modernisation et son adaptation (rénovation, promotion, concurrence avec d’autres types d’hébergement). Ce secteur est confronté à un risque d’effacement progressif.

Dans le prolongement des actions déjà engagées (inventaire des besoins, dispositif d’accompagnement personnalisé auprès des hôteliers et étude de faisabilité de création d’établissements hôteliers nouvelle génération), une étude d’impact économique sera réalisée afin de préciser les besoins de maintien ou de création d’hébergements et ainsi, auditer la viabilité économique de ces établissements indispensables au développement touristique.

2. Une réflexion des acteurs est à mener pour orienter davantage les offices de tourisme vers la définition d’actions plus stratégiques et structurelles. Cette réorientation doit faire l’objet d’une concertation avec les intercommunalités et les entreprises touristiques.

Un diagnostic global des offices de tourisme de la Nièvre devra être établi afin de dresser un état des lieux de leurs missions, identifier les perspectives d’évolution, les besoins en compétences et les actions opérationnelles à mener. Parmi celles-ci, une réflexion devra être portée sur la structuration d’une offre touristique co-construite avec les territoires autour d’une destination le long de la Loire, entre Gien et Roanne.

Dans ce cadre, l'État s'engage à :

- soutenir financièrement le volet ingénierie du projet de développement d'une offre touristique le long de la Loire porté par l'association Loire itinérances.

Dans ce cadre, les partenaires (État, Conseil régional, Conseil départemental, EPCI, communes concernées) et la Banque des Territoires s'engagent, chacune dans le cadre de leurs politiques sectorielles, à :

- financer les opérations d'investissements sur les établissements hôteliers qu'elles auront sélectionnées afin de développer l'offre d'hébergement du territoire (mobilisation de la Foncière tourisme).

- soutenir la réalisation d'un audit et accompagner par des financements les actions préconisées sur les offices de tourisme.

Action n° 38:

Soutenir les projets structurants de développement touristique des Grands Lacs du Morvan, du Canal du Nivernais et du Haut Folin

- Aménagement et développement des Grands Lacs du Morvan

Les six grands lacs du Morvan sont indissociables du patrimoine et des paysages morvandiaux. Ils attirent chaque année près de 700 000 visiteurs, assurant ainsi des retombées touristiques et économiques importantes pour le territoire qu'il convient de conforter. La communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs (CCMSGSL) et le Parc Naturel du Morvan portent une stratégie partagée de développement de cette destination touristique. Le projet défini a pour ambition d'accentuer le positionnement touristique de chaque lac, de commercialiser les Grands lacs au sein d'une Destination Morvan, de développer un tourisme durable en préservant les espaces naturels, d'aménager les espaces publics et enfin, d'encourager l'installation d'entreprises touristiques.

Dans ce cadre, la CCMSGSL s'engage à porter la stratégie de développement des Grands Lacs du Morvan, en lien avec les autres Collectivités concernées (Conseil régional, Conseil départemental, Communes), le Parc Naturel Régional du Morvan.

Dans le cadre de cette stratégie, l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et les Communes concernées accompagneront financièrement des investissements publics qui seront à réaliser. La Banque des territoires sera associée au projet. Les différents appels à projets et manifestations d'intérêt du plan Avenir Montagne peuvent constituer des opportunités pour financer des projets touristiques structurants à l'échelle du territoire.

- Renforcer l'offre de services et développer les hébergements touristiques sur le bassin touristique du Canal du Nivernais

Le Canal du Nivernais constitue un élément touristique structurant pour les départements qu'il traverse. L'étude « Devenir canal du Nivernais à horizon 2030 » réalisée entre juillet 2020 et mai 2021 a mis en évidence trois enjeux :

- un saut d'échelle qualitatif et quantitatif pour déployer l'offre de services la plus adaptée aux clientèles afin d'accroître les retombées économiques générées par le Canal sur les territoires ;
- une adaptabilité de l'offre pour faire face aux limites de la saisonnalité ;
- la coordination des acteurs pour une meilleure qualification, connaissance et communication de l'offre à l'échelle de l'itinéraire.

Pour répondre à ces enjeux, un plan de développement a été défini par le Syndicat mixte du canal du Nivernais, en lien avec les EPCI traversées. Six projets y sont définis afin de renforcer l'offre de services sur le bassin touristique du Canal du Nivernais (valorisation des berges de l'Yonne en cohérence avec l'aménagement urbain de la ville de Clamecy, rénovation et extension du musée de la Mine à La Machine, mise en œuvre de la tranche 2 pour le développement du port de Châtillon-en-Bazois) et de développer et de moderniser les hébergements touristiques (rénovation de la Maison des Ingénieurs, création d'un village Répit Famille Chevroches Haut Nivernais comme lieu d'accueil aux aidants et une prise en charge des aidés, requalification du parc résidentiel de loisirs de Châtillon-en-Bazois).

Dans ce cadre, l'État et les Collectivités (Conseil régional, Conseil départemental, EPCI et communes concernées) s'engagent à aider financièrement à la réalisation d'opérations d'aménagement menées dans le cadre du plan de développement du Syndicat mixte du Canal du Nivernais. La Banque des territoires sera également associée.

- Développement touristique du Haut Folin : sommet du Morvan et de la Bourgogne

Le Haut Folin constitue le point culminant du Morvan et de la Bourgogne. Montagne la plus proche de Paris, il connaît, notamment en période hivernale, un engouement de la part d'une clientèle parisienne et régionale. Il représente donc un potentiel à valoriser.

L'ambition touristique pour le site est de créer un projet qui soit locomotive pour l'ensemble de l'économie touristique locale.

Les acteurs du territoire souhaitent que soit conçu un site phare, tournée vers la découverte de la forêt et de son histoire, en mesure de satisfaire des visiteurs de tout âge, en séjour sur le territoire comme locaux. Par cette nouvelle offre, l'enjeu sera ainsi d'augmenter la fréquentation touristique et la durée du séjour en lien avec les autres sites touristiques de proximité comme le site de Bibracte ou les Grands Lacs du Morvan mais aussi d'élargir la gamme d'activités et de services proposés.

Un investisseur est ainsi à rechercher pour définir précisément les contours des activités et l'offre d'hébergement qui pourront être proposées sur le site.

Dans ce cadre, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, les EPCI et les communes concernées par le site s'engagent à accompagner la réflexion et la mise en valeur touristique du site du Haut Folin. La Banque des territoires participera également à cette réflexion. Les différents appels à projets et manifestations d'intérêt du plan Avenir Montagne peuvent constituer des opportunités pour financer des projets touristiques structurants à l'échelle du territoire.

- Annexe -

**Tableau récapitulatif des actions du Pacte de développement territorial
pour la Nièvre**



| Action & sous-action | Intitulé de l'action intitulé en gras : nouvelle action introduite par avenant |
|---|--|
| Objectif 1 : Revitaliser le territoire | |
| Action 1A | Rendre soutenable l'effort de financement des collectivités publiques : financement des fonds de concours. |
| Action 1B | Rendre soutenable l'effort de financement des collectivités publiques : la fibre optique |
| Action 2 | Devenir un département exemplaire en matière de développement des usages : Faire vivre la labellisation « grande école du numérique ». |
| Action 3 | Devenir un département expérimentateur dans le développement de la 5G |
| Action 4 | Développer une administration numérique simplifiée |
| Action 5A | Favoriser le développement de l'écosystème numérique : le Data Center |
| Action 5B | Favoriser le développement de l'écosystème numérique : le Robolab |
| Action 6 | Baser un hélicoptère à Nevers |
| Action 7 | Développer un pôle d'excellence sur le handicap et la vulnérabilité « Académie des innovations pour l'autonomie » |
| Action 8A | Accompagner la requalification urbaine et l'attractivité commerciale de Nevers : Coeur de ville |
| Action 8B | Accompagner la requalification urbaine et l'attractivité commerciale de Nevers : les quartiers politique de la ville (QPV) |
| Action 9A | Accompagner les actions de revitalisation des centres-bourgs des pôles de centralité |
| Action 9B | Accompagner les actions de revitalisation des centres-bourgs des pôles de centralité : ACV de Cosne-Cours-sur-Loire |
| Action 10 | Coordonner les acteurs de l'ingénierie territoriale par la création d'une plateforme nivernaise |
| Action 31 | Moderniser les équipements de l'aéroport de Nevers-Fourchambault |
| Objectif 2 : Donner sa chance à la jeunesse nivernaise | |
| Action 11 | Expérimentation dans les centres d'information et d'orientation (CIO) |
| Action 12 | Développer les cordées de la réussite et déployer les parcours d'excellence |
| Action 13 | Compléter l'offre de formation autour de la filière automobile |

| | |
|--|---|
| Action 14 | Renforcer l'offre de formation autour des métiers de l'eau |
| Action 15 | Diversifier l'offre de formation supérieure disponible en proximité sur le territoire par l'ouverture d'un tiers-lieu d'enseignement à distance |
| Action 16 | Favoriser les conditions d'accueil satisfaisantes pour les étudiants à Nevers |
| Action 17 | Faciliter la mobilité européenne et internationale |
| Action 18 | Accompagner les projets de développement d'activités et de citoyenneté |
| Action 32 | Structurer et adapter l'offre immobilière d'enseignement supérieur aux besoins des étudiants |
| Action 33 | Amorcer la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) d'Excellence en Santé (métiers du soin et de l'autonomie des industries de santé) |
| Objectif 3 : Renforcer l'ambition des filières structurantes du département | |
| Action 19 | Filière automobile : mobiliser tous les acteurs pour assurer une véritable capacité en recherche et développement |
| Action 20 | Développer la valeur ajoutée dans la filière viande bovine en s'appuyant sur l'IGP Charolais (précédente dénomination : S'appuyer sur l'obtention de l'IGP) |
| Action 21 | Filière agricole : créer le Fablab et valoriser les projets développés dans le tiers-lieu du Marault (précédente dénomination : Créer le Fablab du Marault) |
| Action 22 | Inscrire l'agriculture nivernaise dans le développement des énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, bois plaquette...) et l'atténuation des effets du changement climatique (précédente dénomination : Inscrire l'agriculture nivernaise dans le développement des énergies renouvelables) |
| Action 23 | Renforcer l'animation de la filière bois pour mieux diversifier l'utilisation du bois, développer le bois énergie et l'utilisation du bois local dans la construction |
| Action 34 | La valorisation du sapin de Noël naturel |
| Action 35 | Le soutien au développement des circuits courts en lien avec les projets alimentaires territoriaux pour une alimentation locale et durable |
| Action 36 | Gestion durable de l'eau et agriculture : une ressource à préserver et partager sur les territoires nivernais entre les différents usages |
| Objectif 4 : Valoriser l'attractivité touristique et culturelle | |
| Action 24 | Favoriser le tourisme d'affaires sur Nevers |
| Action 25A | Développer et embellir les itinéraires de déplacements pédestres ou à vélo : Nevers |

| | |
|-------------------|---|
| Action 25B | Développer et embellir les itinéraires de déplacements pédestres ou à vélo : Cosne-Cours-sur-Loire |
| Action 26 | Etudier la possibilité de créer un hub multi-activités sur Magny-Cours |
| Action 27A | Renforcer l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) de Bibracte |
| Action 27B | Renforcer l'EPCC de La Charité-sur-Loire |
| Action 28 | Développer un tourisme sportif et de pleine nature |
| Action 29 | Adopter un contrat de station pour la commune thermale de Saint-Honoré-les-Bains |
| Action 30 | Adopter un contrat de station touristique pour les Settons |
| Action 37 | L'hébergement et l'office de tourisme, leviers de croissance prioritaires de la filière touristique de la Nièvre |
| Action 38 | Soutenir les projets structurants de développement touristique : - Aménagement et développement des Grands Lacs du Morvan - Renforcer l'offre de services et développer les hébergements touristiques sur le bassin touristique du Canal du Nivernais - Développement touristique du Haut Folin : sommet du Morvan et de la Bourgogne ! |

Avenant au Pacte de développement territorial pour la Nièvre

Fait à Montsauche-les-Settons, le 14 mars 2022

EN PRESENCE DE

Monsieur le Préfet de région
Bourgogne-Franche-Comté
Pour le Préfet de région, la Secrétaire générale pour
les affaires régionales
Madame Anne COSTE de CHAMPERON

Monsieur Daniel BARNIER
Préfet de la Nièvre

Madame la Présidente du Conseil régional
Bourgogne-Franche-Comté
Pour la Présidente, le Conseiller régional
Monsieur Sylvain MATHIEU

Monsieur le Président du Conseil départemental
de la Nièvre
Pour le Président, la Vice-Présidente
Madame Michèle DARDANT

Monsieur Denis THURIOT
Maire de Nevers
Président de la Communauté d'agglomération
de Nevers

Madame Perrine GOULET

Députée de la Nièvre

Monsieur Patrice PERROT

Député de la Nièvre

Monsieur Patrice JOLY

Sénateur de la Nièvre

Madame Nadia SOLLOGOUB

Sénatrice de la Nièvre

Monsieur Christian PAUL

Président du PETR Nivernais Morvan

Monsieur Eric GUYOT

Président du PETR Val de Loire Nivernais

Monsieur Jean-François CHANET

Recteur de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté

Madame Nathalie ALBERT-MORETTI

Rectrice de l'Académie de Dijon

Monsieur Cédric AYMONIER

Directeur territorial à la Banque des Territoires
Caisse des Dépôts

Monsieur Jean-Philippe RICHARD

Président de la Chambre de commerce et d'industrie
de la Nièvre

Monsieur Sébastien THOMAS

Président de la délégation Nièvre de la Chambre de
métiers et de l'artisanat de Bourgogne-Franche-
Comté

Monsieur Didier RAMET

Président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre